

Atelier Fol'Fer éditions

Collection « L'étoile du berger »

La Désinformation autour des guerres de Vendée et du génocide vendéen

Reynald Secher

Bertrand Lambert, 10 septembre 2009

La désinformation autour des guerres de Vendée et du génocide vendéen

Reynald Secher lance de nouveau un pavé dans la marre. A l'heure où des députés ont déposé un projet de loi sur la reconnaissance du génocide vendéen, à l'heure où des charniers issus de la bataille du Mans de 1793 ont été mis à jour, Reynald Secher se raconte.

Dans ce dernier livre, il nous conte l'histoire du Mémoricide. Il fait un parallèle entre les origines et ce qu'il a vécu dans sa chaire pour qu'il se taise. Les temps n'ont pas changé. Ce qu'on a voulu cacher fin 1793 avec Robespierre qui inventa la légende de Joseph Bara, petit tambour soit disant massacré par les Vendéens, ou en 1830 avec Louis Philippe et son histoire révisée par Michelet, continuent. En 1985, Reynald Secher avait mis au jour la Vérité et à la façon d'un juriste, donc avec des preuves scientifiques et on a voulu le faire taire : Cambriolage de son appartement, menaces physiques et incendies de ses biens, accusations mensongères, exclusions, perte d'emploi, tout y est passé. Mais Reynald persévèrent, et il a eu raison envers et contre tous.

Aujourd'hui, pour la première fois un historien parle ! Un homme témoigne ce qu'il a vécu pour imposer la Vérité en dépit des Jean Clément Martin qui, lui, a toujours nié l'existence de documents prouvant le génocide vendéen. Ce livre est un brûlot et tant mieux, s'il peut faire reconnaître les crimes commis en Vendée pendant la Révolution Française. « **Pour lutter contre la désinformation, faire éclater la vérité, une démarche globale doit être entreprise : livres, bandes dessinées, DVD documentaire, films, internet** » explique Reynald qui ajoute : « **En 10 ans, nous sommes passés de la reconnaissance à l'élaboration d'une loi.** »

Certes, une loi sur le Génocide Vendéen pourrait mettre en péril l'image d'une République apportant le bonheur aux Français. Les députés de la République d'aujourd'hui l'auraient-ils compris puisque sous la nouvelle législature, le dossier est enterré.

Action Française 2000, n° 2778 du 17 au 30 septembre 2009

La désinformation autour des guerres de Vendée

La Vendée, jusqu'à une période récente, était réduite à une simple guerre civile, franco-française. En 1985, un jeune chercheur, Reynald Secher, soutient devant un jury de sept membres (Jean Meyer, Pierre Chaunu, Jean Tulard, André Corvisier, Jean-Pierre Bardet, Louis-Bernard Mer et le recteur Yves Durand), à Paris IV-Sorbonne, une thèse intitulée *Contribution à l'étude du génocide franco-français : la Vendée-Vengé*. Documents à l'appui, il démontrait que la répression de la Vendée par la Convention était un génocide de type proto-industriel légal en vue de l'extermination d'une partie du peuple de France non pas en raison de ce qu'il faisait, mais de ce qu'il était.

Cette thèse, publiée en pleine préparation du bicentenaire de la Révolution française, suscita une vive émotion qui valut à son auteur bon nombre de problèmes et lui coûta, entre autres, sa carrière universitaire.

TÉMOIGNAGE

Avec son nouveau livre, intitulé *La Désinformation autour des guerres de Vendée et du génocide vendéen*, Reynald Secher a choisi de témoigner. Il rappelle que pour le pape Benoît XVI : « *La mémoire, dit-on à juste titre, est memoria futuri, un avertissement qui nous est adressé pour l'avenir et un appel à rechercher activement la réconciliation. Se rappeler signifie faire tout ce qui est en notre pouvoir afin d'empêcher toute répétition d'une telle catastrophe au sein de la famille humaine en édifiant des ponts d'amitié durable.* »

LA JUSTICE ET L'AVENIR

Pour Secher : « *Ce qui est vrai 6 pour la Shoah l'est aussi pour [...] la Vendée et [...] tous les génocides au nom de la vérité, de la justice et de l'avenir de l'humanité.* »

Ce récit met en évidence qu'en France la liberté en matière de recherche historique n'existe pas.

Xavier Cheneseau

Minute, n° 2427 du mercredi 23 septembre 2009

La Vendée : un génocide

On connaît désormais les thèses de **Reynald Secher** sur le génocide franco-français qui eut lieu dans le nouveau département de La Vendée entre la fin de 1793 et ce fameux été 1794 (thermidor !) qui vit *la chute de Robespierre*. Son dernier petit ouvrage, *La Désinformation autour des guerres de Vendée et du génocide vendéen*, reprend et condense à l'usage des lecteurs pressés les enseignements de trente années d'études sur le sujet

Ces enseignements sont de deux sortes. Tout d'abord, Reynald Secher a méthodiquement collationné tous les documents existants, dans les archives familiales, les archives communales, les archives départementales, les archives nationales, les archives ecclésiastiques, les archives vaticanes. Il mesure l'ampleur des destructions qui ont eu lieu à la fin du XVIIIe siècle dans ce pays devenu un véritable désert. Mais surtout, en amont, il établit de manière irréfutable la volonté d'extermination, le populicide programmé, ce que l'on appelle aujourd'hui un génocide. Il publie le texte des ordres donnés au sinistre Turreau et à ses colonnes infernales, il s'intéresse aux rapports envoyés par les exécutants à la Convention, il souligne les difficultés dans la réalisation de cette tuerie en masse. Et il montre, textes en main, la frilosité de l'historiographie récente et le danger de révisionnisme que cela engendre chez les historiens. Tout cela sans un mot plus haut que l'autre, avec la rigueur d'un véritable scientifique et l'audace tranquille du chercheur qui a cherché jusqu'au bout de la nuit et qui a vu l'horreur.

Pour la petite histoire, il raconte ici pour la première fois les rocambolesques rebondissements qu'a engendrés la perspective de sa soutenance. Il explique comment « *on* » a voulu, quelques jours avant qu'il ne rende publiques ses recherches, acheter son silence. « *On* » le connaissait mal.

Joël Prieur

**Reynald Secher : La désinformation autour des guerres de Vendée
et du génocide Vendéen »**

Un historien victime de la guillotine sèche

En 1985, un jeune chercheur soutenait à Paris IV-Sorbonne, devant un jury prestigieux, une thèse intitulée : *Contribution à l'étude du génocide franco-français : la Vendée-Vengé*.

Un travail exceptionnel. Qui lui valut d'être félicité par certains. Mais aussi d'être littéralement lynché par d'autres. Reynald Secher attendait au moins un débat contradictoire. Il n'eut droit qu'à des invectives et à des insultes. Et à une condamnation à la guillotine sèche. Du jour au lendemain, il devint un paria et perdit dans l'aventure sa carrière universitaire, sa maison, sa santé...

Le premier à sonner l'hallali fut un universitaire (aujourd'hui professeur émérite à Paris 1- Panthéon-Sorbonne), Jean-Clément Martin, membre du comité scientifique de la Société des Études robespierristes. Reynald Secher relève quelques-unes des attaques de cet « érudit » pour qui le génocide vendéen ne fut qu'une simple opération de police qui aurait dérapé, ici ou là, sous le feu de l'action.

Suivirent d'autres tenants du dogme républicain, puis des journalistes (*La Tribune, Ouest-France, Télérama, Libération*, etc.) qui, avec plus ou moins de savoir-faire, s'ingénierent à coller sur le dos de Secher l'étiquette qui tue : « révisionnisme » (1). Ce qui est pour le moins indécent de la part de gens qui, niant le génocide vendéen (des dizaines de milliers de personnes exterminées non pas en raison de ce qu'elles faisaient, mais de ce qu'elles étaient), relèvent-elles à la fois du révisionnisme (la répression en Vendée, simple mesure de police) et du négationnisme (il n'y a pas eu de génocide).

Un autre que Reynald Secher (bientôt abandonné par ceux-là même qui lui avaient dit : « Foncez, nous sommes derrière vous »), se serait écroulé. Pas lui. Et pourtant...

— Je me retrouvais désargenté, endetté et sans source de revenus professionnels (...). Quant à ma carrière universitaire (...) elle fut définitivement brisée. J'ai postulé à plus de 20 postes jusqu'au jour où un professeur, se disant « admirateur de mes travaux », m'expliqua que je n'avais aucune chance d'être élu, mon nom et mon œuvre étant trop marqués politiquement et idéologiquement. J'en pris acte.

Dans ce livre, incisif et dur tout à la fois, et qui démontre textes à l'appui pourquoi et comment il y eut un génocide en Vendée, Reynald Secher témoigne pour la première fois de ce qu'il eut à subir. Il n'empêche qu'aujourd'hui le génocide vendéen est en passe d'être officiellement reconnu. Un génocide « légal ». Sans doute pas le premier. Mais le premier de type moderne, prolo-industriel, « avec ses deux caractéristiques, c'est-à-dire la planification et la volonté souveraine d'un peuple d'exterminer et d'anéantir une partie de lui-même ».

Le témoignage d'un homme. Mais aussi, un implacable témoignage pour l'Histoire.

Alain Sanders

(1) L'un d'entre eux téléphona même à son fils, âgé de 8 ans, pour lui demander si son père avait « un portrait d'Hitler » et s'il lui faisait faire « le salut nazi »...

Reynald Sécher, Historien majuscule

Un grand nombre de livres d'histoire sont le fruit d'une compilation des ouvrages antérieurs sur le même sujet. Plutôt rares sont les études qui se fondent, pour l'essentiel, sur des sources d'archives inédites. Mais l'archive ne suffit pas à faire un bon livre d'histoire. Et pareillement, un livre qui n'utilise aucune archive inédite peut être un grand livre d'histoire parce qu'il offre une synthèse brillante et originale, une vision nouvelle d'une période, d'un personnage ou d'une histoire. On pense à l'*Histoire de France* de Bainville ou à *La Révolution française* de Gaxotte. Mais les Gaxotte et les Bainville sont rares.

Reynald Sécher, lui, s'apparenterait plutôt à un Augustin Cochin et à ses démonstrations, nouvelles, sur le rôle des sociétés de pensée dans l'avènement et le déroulement de la Révolution française. Sécher est le premier à avoir appliqué le concept de « génocide » à la politique militaire de la Convention contre les Vendéens insurgés.

Quand je dis « appliquer », je travestis déjà sa méthode. Le terme de génocide n'a pas été choisi comme point de départ mais s'est imposé à Sécher au cours de sa recherche. Il le raconte dans un livre passionnant qui tient à la fois du bilan historique sur les guerres de Vendée et le génocide vendéen, de l'exposé méthodologique sur les recherches qui ont mené à ce résultat et de l'autobiographie, car il fallait que certaines choses soient dites sur l'Université et les médias.

La Vendée est d'abord une rébellion contre des lois jugées iniques et une guérilla rurale (même s'il y aura quelques batailles de plus grande ampleur pour le contrôle des villes). Le gouvernement, plutôt que de négocier ou de trouver des accommodements, décide, dit Sécher, « de mater la rébellion et se considère tellement en guerre avec elle qu'il confie la résolution du problème au ministre de la Guerre ».

Les recherches de Sécher, menées dans le cadre d'une thèse d'histoire, ont établi que cette guerre de la Convention contre l'insurrection vendéenne a pris, très tôt, la forme d'une politique d'extermination de toute une population, ce qu'on appelle, au XXe siècle, un « génocide ».

La démonstration de Sécher s'est appuyée sur des documents (sans document, l'histoire est verbiage). Il y a le discours du conventionnel Barère, le 1er août 1793, cinq mois seulement après le début de l'insurrection : « L'inexplicable Vendée existe. Elle menace de devenir un volcan dangereux. [...] Détruisez la Vendée !!! La Vendée et encore la Vendée, voilà le charbon politique qui dévore le cœur de la république française. C'est là qu'il faut frapper. » Dans ce délire idéologique, il n'y a plus de révoltés, identifiables, en Vendée ; la Vendée est devenue une hypostase.

Deux lois s'ensuivent, que Séchera exhumer et publier et dont certains historiens ont longtemps ignoré ou nié l'existence : « La première, en date du 1er août 1793, prévoit l'anéantissement matériel de la Vendée militaire, la déportation des femmes et des enfants et l'extermination des hommes. En raison de la volonté collective de résistance, du contexte et du système de défense mis en œuvre par les Vendéens, les Conventionnels présents sur le terrain constatent rapidement qu'il est impossible de déporter les femmes et les enfants. En conséquence, le 1er octobre 1793, ils votent une seconde loi qui prescrit l'extermination de tous les brigands sans aucune restriction, c'est-à-dire de tous les habitants. » S'ajoutera encore le plan d'anéantissement et d'extermination rédigé par le général Turreau lui-même, commandant en chef des troupes républicaines en Vendée, en janvier 1794 [à deux reprises, une coquille malheureuse donne « 1793 » dans le livre].

Le sidérant chapitre II

Tout le livre de Reynald Sécher est intéressant, mais le deuxième chapitre, davantage autobiographique, est stupéfiant. Sécher y raconte comment il a été amené à consacrer ses deux thèses (III^e cycle et thèse d'État) aux guerres de Vendée, dans quelles circonstances elles ont été soutenues, comment sa carrière universitaire en a été brisée. Il révèle des faits (cambriolage, tentative de corruption, intimidations, campagne de presse) qui montrent que la République est prête à tout pour se défendre quand elle se sent menacée.

On laissera le lecteur découvrir ces pages sidérantes. Elles montreront, aux naïfs, que dans certaines disciplines, faire carrière à l'Université est impossible, à moins de faire des arrangements avec la vérité et avec l'honneur. J'ajouterai que certains livres parus ces dernières années, sur certains sujets, et qui contenaient des concessions au politiquement correct et à l'idéologiquement correct, s'expliquent par le désir de leurs auteurs de faire une carrière à l'Université ou ailleurs. Dans les trois cas que j'ai en tête, pour deux cela n'a pas encore suffi.

Yves Chiron

Pour une croisade du livre contre-révolutionnaire, DPF, n° 413, septembre 2009

La désinformation autour des guerres de Vendée et du génocide vendéen

Après avoir publié, en 1985, une thèse intitulée : Contribution à l'étude du génocide franco-français : la Vendée Vengé, Reynald Secher a été victime d'une insupportable cabale : il avait osé toucher à un tabou et l'on était en pleine préparation du bicentenaire de 1789 ! Il devait être exécuté et il a été effectivement exécuté. Pour la première fois, il fait le récit de ce qu'il a subi et enduré. Son témoignage dépasse l'entendement...

Lectures Françaises, n° 629, septembre 2009

Récit résumé des persécutions subies par R. Secher depuis la publication (en 1985) de la thèse sur le génocide franco-français.

Faits et Documents, n° 283, 1^{er} au 15 octobre 2009

Kiosque

Spécialiste des guerres de Vendée et du populicide vendéen, Reynald Secher signe, à L'Atelier Fol'fer La Désinformation autour des guerres de Vendée et du génocide vendéen (bibliographie), une rapide mais dense synthèse de la répression républicaine dans cette région.

Reconquête, octobre 2009

La désinformation autour des guerres de Vendée et du génocide vendéen

La Vendée, jusqu'à une période récente, était réduite à une simple guerre civile, franco-française.

En 1985, un jeune chercheur, Reynald Secher, soutient devant un jury d'exception composé de 7 membres (Jean Meyer, Pierre Chaunu, Jean Tulard, André Corvisier, Jean-Pierre Barder, Louis-Bernard Mer et le recteur Yves Durand), à Paris IV-Sorbonne, une

thèse intitulée : *Contribution à l'étude du génocide franco-français : la Vendée-Vengé.*

Documents à l'appui, il démontre que la répression de la Vendée par la Convention est un génocide de type proto-industriel légal en vue de l'extermination d'une partie du peuple de France non pas en raison de ce qu'il faisait, mais de ce qu'il était.

Cette thèse, publiée en pleine préparation du bicentenaire de la Révolution française, suscite une vive émotion qui vaut à son auteur bon nombre de problèmes et lui coûte, entre autres, sa carrière universitaire.

Pour la première fois, à travers ce livre, Reynald Secher témoigne. Son récit dépasse l'entendement.

Reynald Secher, docteur d'État de l'Université Paris IV-Sorbonne, entre autres lauréat de l'Académie française, est l'auteur d'une trentaine de livres, de bandes dessinées et de documents historiques.

La Lorraine royaliste, n° 273, octobre 2009

La désinformation autour des guerres de Vendée et du Génocide vendéen

Reynald Secher lance de nouveau un pavé dans la mare, A l'heure où des députés ont déposé un projet de loi sur la reconnaissance du génocide vendéen, à l'heure où des charniers issus de la bataille du Mans de 179 ont été mis à jour, Reynald Secher se raconte.

Dans ce dernier livre, il nous conte l'histoire du Mémoricide. Il fait un parallèle entre les origines et ce qu'il a vécu dans sa chair pour qu'il se taise. Les temps n'ont pas changé. Ce qu'on a voulu cacher fin 1793 avec Robespierre qui inventa la légende de Joseph Bara, petit tambour soit disant massacré par les Vendéens, ou en 1830 avec Louis Philippe et son histoire révisée par Michelet, continuent.

En 1985, Reynald Secher avait mis au jour la Vérité et à la façon d'un juriste, donc avec des preuves scientifiques et on a voulu le faire taire : Cambriolage de son appartement, menaces physiques et incendies de ses biens, accusations mensongères, exclusions, perte d'emploi, tout y est passé. Mais Reynald persévère, et il a eu raison envers et contre tous.

Aujourd'hui, pour la première fois un historien parle ! Un homme témoigne ce qu'il a vécu pour imposer la Vérité en dépit des Jean Clément Martin qui, lui, a toujours nié l'existence de documents prouvant le génocide vendéen. Ce livre est un brûlot et tant mieux, s'il peut faire reconnaître les crimes commis en Vendée pendant la Révolution Française. « *Pour lutter contre la désinformation, faire éclater la vérité, une démarche globale doit être entreprise : livres, bandes dessinées, DVD documentaire, films, internet* » explique Reynald qui ajoute « *En 10 ans, nous sommes passés de la reconnaissance à l'élaboration d'une loi* ».

Certes, une loi sur le Génocide Vendéen pourrait mettre en péril l'image d'une République apportant le bonheur aux Français. Les députés de la République d'aujourd'hui l'auraient-ils compris puisque sous la nouvelle législature, le dossier est enterré.

La Nef, n° 209, novembre 2009

Un livre, un auteur

L'historien Reynald Secher publie un petit livre décapant sur le génocide vendéen. Entretien.

***La Nef* – Défendre la vérité sur la Vendée vous a valu en 1985 d'être exclu de la**

carrière universitaire : pourriez-vous nous en dire un mot ?

– **Reynald Secher** – Pour la commémoration du bicentenaire de la Révolution, le président François Mitterrand voulait une fête universelle, partagée et globale selon le principe avancé par Clemenceau que la Révolution était un bloc. Dans ce contexte idéologique et politique, toutes les nuances, critiques et réserves étaient dénoncées et conspuées, sanctionnées. Dire qu'il y avait un génocide en Vendée, c'était entacher cette commémoration. Pour moi, le scandale, s'il devait y en avoir un, était le fait que personne, à l'université, n'avait travaillé sur l'histoire de la Vendée militaire et sur la nature de la répression. Quant à ma carrière universitaire, c'est vrai qu'elle a été brisée, mais pouvais-je accepter 500 000 francs et une place à l'université contre mon silence ? Ce n'est pas seulement une question d'honneur et d'honnêteté intellectuelle. Si j'avais accepté, je serais mort humainement tant au niveau spirituel qu'intellectuel et je ne pourrais me regarder dans la glace et regarder droit dans les yeux mes enfants. C'est ça pour moi l'essentiel.

– Sur quoi s'appuie votre démonstration de l'existence d'un génocide en Vendée ?

– Jusqu'à mes travaux, on considérait les massacres qui s'étaient déroulés en Vendée comme de simples opérations de police, des dégâts collatéraux inhérents à la guerre civile. Or, face à la répétition des moyens, des discours, mon raisonnement était simple : soit tout était dû au hasard ; soit il y avait un plan d'ensemble, un ordre donné au plus haut niveau de l'État. J'ai cherché et trouvé l'incroyable, c'est-à-dire que ce crime d'État était un crime légal voté par une assemblée souveraine, décidé et mis en couvre par le gouvernement et l'armée. On dit qu'il n'y a pas de lois et d'ordre spécifiques d'anéantissement et d'extermination de la Vendée et que les bases de la répression étaient liées à la loi générale des Suspects. C'est faux : il y a bien trois lois concernant spécifiquement les Vendéens et nous avons tous les originaux des ordres transmis. Je les ai publiés récemment dans *La guerre de Vendée et le système de dépopulation* de Gracchus Babeuf (Cerf).

– En quoi cette reconnaissance est-elle importante aujourd'hui ?

– Personnellement, je ne comprends pas le problème de la repentance qui n'a pas de sens. Pour pardonner, il faut avoir subi et être sollicité par l'auteur du crime. En Vendée, pour des raisons évidentes, ce ne peut plus être le cas. En revanche, je suis pour la reconnaissance de ce génocide, au même titre que je l'ai été pour le crime commis à l'égard des Juifs et des Arméniens. Ce n'est pas seulement un acte de vérité vis-à-vis des Vendéens, mais de justice historique. Au-delà de ces divers aspects, la Vendée, en raison du traitement de sa mémoire, est un laboratoire de réflexion pour le traitement de la mémoire d'autres génocides.

Propos recueillis par Christophe Geffroy

L'Homme Nouveau, n° 1456 du 7 novembre 2009

Vérité qui dérange

Vous croyez tout savoir sur le drame vendéen ? Alors, il va vous falloir ajouter la lecture de ce petit livre absolument sidérant. Cent pages incroyables qui démontrent les traces contemporaines d'un conflit que la mémoire voudrait taire. En 1985, mis sur la piste presque par hasard, un jeune chercheur du nom de Reynald Secher créait la surprise en mettant à jour le caractère « proto-industriel » de l'extermination vendéenne. Il ne le sait pas encore, mais sa vie va basculer dans le cauchemar.

Mauvais roman policier ? On pourrait le croire, sauf qu'aucun romancier n'aurait pu inventer cette histoire. Reynald Secher ne sera jamais admis par l'université, subira des pressions, recevra des menaces, subira un cambriolage. Son tort ? Avoir dit la vérité sur le drame vendéen. Une vérité qui dérange aujourd'hui encore. C'est pourquoi nous nous honorons d'avoir parmi nos collaborateurs un Reynald Secher qui a décidé de dire le vrai et de ne pas se taire. Respect !

P.M.

AMEF, n° 38, janvier-février-mars 2010

La Désinformation autour des guerres de Vendée et du génocide vendéen

de Reynald Secher

La Vendée, jusqu'à une période récente, était réduite à une simple guerre civile, franco-française. En 1985, un jeune chercheur, Reynald Sécher, soutient devant un jury d'exception composé de 7 membres, à Paris IV-Sorbonne, une thèse intitulée : *Contribution à l'étude du génocide franco-français : la Vendée-Vengé*.

Documents à l'appui, il démontre que la répression de la Vendée par la Convention est un génocide de type proto-industriel en vue de l'extermination d'une partie du peuple de France non pas en raison de ce qu'il faisait, mais de ce qu'il était.

Cette thèse, publiée en pleine préparation du bicentenaire de la Révolution française, suscite une vive émotion qui vaut à son auteur bon nombre de problèmes et lui coûte, entre autres, sa carrière universitaire.

Pour la première fois, à travers ce livre, Reynald Sécher témoigne. Son récit dépasse l'entendement.

Lectures Françaises, n° 635, mars 2010

Des livres pour répondre à la désinformation

La désinformation autour des guerres de Vendée et du génocide vendéen

Récit de la cabale subie par R. Secher pour avoir révélé l'exactitude du génocide vendéen !

La Nouvelle Revue d'Histoire, n° 49, juillet-août 2010

La désinformation autour des guerres de Vendée et du génocide vendéen

À travers un bilan de l'historiographie des guerres de Vendée, Reynald Secher révèle au lecteur abasourdi l'ampleur du complot dont l'historien fut et est encore la victime. Page après page, il révèle les méthodes qu'utilisèrent certains universitaires pour l'abattre, lui dont les travaux rendaient les leurs obsolètes.

La corporation des historiens défile sous la plume de l'auteur. Jean-Clément Martin, membre du Comité scientifique des études robespierristes, ouvre la marche. C'est en effet lui qui, en 1987, lança l'affaire quand il affirma que les références de Secher étaient des faux, dont la fameuse lettre en date du 24 janvier 1794 dans laquelle Turreau parle des plans d'anéantissement et d'extermination des Vendéens. Il fallut attendre le mois d'avril 2009 pour que Jean-Clément Martin soit confondu, et cela à la suite de la

publication des documents originaux. Il est aujourd'hui professeur émérite de l'université Paris-1 Panthéon-Sorbonne.

Après les cuistres jaloux, Pierre Vidal-Naquet ouvre le bal des politiques. Ce fut ce membre éminent du CNU (Conseil national des universités), organisme gérant les recrutements et les carrières des universitaires, qui lança l'interdit sur Secher.

Comme l'écrit ce dernier, le fond du problème était en effet que, pour certains, « *parler du génocide vendéen, c'est non seulement relativiser le génocide juif mais le nier* » ; d'où le délire du journaliste Philippe Bouglé, dans *La Tribune* du 15 mai 1986, qui, à l'occasion de la soutenance de sa thèse, dénonça Reynald Secher dans un article ayant pour titre : « Une affaire Faurisson à Nantes ».

Pierre Vidal-Naquet l'ayant décrété d'accusation, Secher perdit alors, et cela du jour au lendemain, l'appui de ses nombreux soutiens au CNU. Membre de ce « club » très fermé, j'ai alors été le témoin de bien des lâchetés, de bien des reniements. Ceux qui, quelques mois auparavant, étaient les plus fermes partisans de Secher, considéraient, après une seconde lecture, que sa thèse présentait des « *faiblesses méthodologiques* » incompatibles avec un recrutement à l'université. Pierre Chaunu lui-même s'engagea dans un « pas de deux ». Alors qu'il avait siégé dans le jury de thèse de Secher et fait, dans *Le Figaro*, une promotion appuyée de ses travaux, c'est, désespéré qu'il me dit qu'il ne pouvait plus rien pour son poulain. Qui osait alors braver les oukases de Pierre Vidal-Naquet ?

Je raconterai un jour mon expérience au CNU et les raisons pour lesquelles j'en ai démissionné et cela au moment de l'« affaire Boudarel » car, si le CNU a « retoqué » Secher, il a, en revanche, recruté l'ancien « commissaire politique du camp numéro 1 ».

Ce livre est à lire si l'on veut comprendre le naufrage de l'université française.

Bernard Lugan

Euro-Prospections, n° 127, février 2011

Dossier Les guerres de Vendée : le génocide franco-français

(...)

Les ennuis personnels de l'auteur

L'auteur souligne que « les guerres de Vendée constituent donc une page particulièrement dramatique de notre histoire », qui ne peut s'expliquer que par un véritable délire idéologique, et que tous les gouvernements successifs, à l'exception paradoxale de Napoléon Ier ont « marginalisée, voire réduite au silence », même, étrangement, la Restauration.

Quant aux Républicains, ils trouvent ces souvenirs extrêmement embarrassants. C'est sans doute la raison pour laquelle l'auteur, dont le travail de recherche a été sanctionné par le plus haut diplôme de l'université, le Doctorat d'Etat, a été victime d'une véritable cabale. Il est vrai qu'en 1985, on préparait le bicentenaire de la Révolution française. C'était encore plus gênant.

Ce travail, bien qu'ayant reçu la bénédiction des historiens éminents que nous avons déjà cités, fut critiqué par d'autres professeurs sous des prétextes peu valables.

La carrière universitaire de Reynald Becher a ainsi été brisée ; on a, de plus, provoqué son départ de l'enseignement du second degré (!) Toute participation à un colloque

universitaire en France lui a été interdite. Certains journalistes l'ont accusé, et c'est le comble, de négationnisme (!).

Un point crucial est l'accusation, avancée par l'auteur de « génocide ». Pourtant, se défend-il, une volonté clairement exprimée, suivi d'un programme planifié de supprimer tout un peuple constitue bien la définition même du génocide !

On l'a aussi accusé de faire partie d'organisations d'extrême droite, antisémites, négationnistes, on l'a même, raconte t'il, calomnié sur l'encyclopédie Wikipédia. L'auteur affirme que son nom se retrouvait sur la liste noire des auteurs que les bibliothèques publiques et les centres de documentation ne doivent pas acheter, même dans les bibliothèques universitaires.

Il devait « être ostracisé au nom de l'intérêt supérieur de l'État, des Valeurs Républicaines, de la déontologie universitaire, de la rigueur scientifique »... Et même de la mémoire du génocide juif, dans la mesure où parler de génocide vendéen c'était, pour certains, relativiser le génocide juif.

C'est ainsi que des articles assez vicieux sont parus, même dans *Télérama* (numéro 2606 en date du 25 décembre 1990). On a téléphoné au fils de l'auteur (huit ans) pour lui demander s'il avait un portrait d'Adolf Hitler à la maison, et si on lui faisait faire le salut nazi.

Le journal *Libération* du 16 mars 2000 accuse carrément l'auteur de révisionnisme. Des libraires refusent de vendre ses ouvrages, sous la pression de certains clients. Il se fait insulter dans les salons des livres et même agresser physiquement comme au Salon des Etonnants Voyageurs à Saint-Malo. Les médias lui sont donc interdits.

Mentionnons encore les coups de téléphone anonymes et les menaces de mort, par dizaines. Ses biens ont été tagués, souillés et saccagés. Il a été cambriolé et on lui a volé les exemplaires de sa thèse, alors qu'il devait la soutenir une semaine après. À quelques jours près, c'est tout son travail qui aurait disparu.

Mais le plus stupéfiant est que le lendemain un homme, au nom du rectorat de Rennes lui a demandé rendez-vous, sans vouloir donner son nom, disant agir au nom de l'intérêt supérieur de la nation et des valeurs universelles de la Révolution française, dont on préparait la commémoration. Cet homme lui demandait alors de s'abstenir de soutenir et de publier son travail.

En échange, il proposait un poste à l'université et une indemnisation de 500 000 francs qu'il avait avec lui, dans une mallette. Les menaces suivirent : tout poste à l'université sera interdit, etc.- ce qui s'est effectivement réalisé (en principe, un Docteur d'Etat se voyait autrefois attribuer un poste de professeur dans les trois ans à peu près).

Dans l'établissement secondaire où enseignait Reynald Secher, les syndicats ont pris position contre lui et l'ont conduit à la démission. Le harcèlement de la part de certains collègues était continu, de même que les remarques à ses élèves. Manifestement, ses écrits gênaient beaucoup ! Mais alors, que l'on ne parle plus, en France, de liberté de recherche... Ni même de liberté d'opinion.

La conclusion que nous pouvons tirer de toutes les données qui précèdent est fort amère. Elle met en doute d'abord les « Valeurs de la République », au moins de celle-là ! Quelle République ? Et surtout, quelles Valeurs ? Bien sûr, c'était il y a deux siècles, et il y a eu d'autres génocides depuis. Mais lorsqu'on nous parle des grands ancêtres et des grands principes... On peut rester sceptique. De quelque façon qu'on les prenne, les faits présentés sont effroyables par leur cruauté et leur sadisme : on a touché des abîmes.... Et

c'était la « Première République » ! Quel esprit de haine satanique pouvait donc animer ces gens ?

Reynald Secher a beau jeu de rappeler les belles expressions de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, votée par la Révolution : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ».

Ces grands principes ont été immédiatement et impitoyablement violés. On a tué, pour défendre la République, au nom de la Liberté, de la Fraternité, et du Patriotisme. A l'occasion de travaux divers, construction d'habitations par exemple, on a encore la surprise de découvrir des champs entiers d'ossements à peine enterrés, dans les communes de l'Ouest.

Pour nous, Catholiques, il est aussi un « Devoir de Mémoire », aussi exigeant, aussi sacré que pour d'autres. Nul doute que la résistance acharnée des Vendéens contre cette déchristianisation féroce n'ait fortement pesé dans le Concordat de 1801 et n'ait permis - au prix de quels martyres ! - le maintien du Christianisme en France.

Par-dessus tout, il est bon que les jeunes chrétiens catholiques d'aujourd'hui sachent enfin ce que leur foi a coûté à leurs ancêtres.

Références :

Secher Reynald : *La Vendée-Vengé - Le génocide franco-français*, Perrin, Paris, 2006 (2e édition).

Secher Reynald : *La désinformation autour des guerres de Vendée et du génocide vendéen*, collection « L'étoile du berger », Atelier Fol'fer, BP 20047, 28260 Anet.
